

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du jeudi 22 mai 2014 à 20 h 30

Date d'affichage du compte-rendu : 19 juin 2014

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphan PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Thierry CHALIE Yves BERGOUGNOUX Serge BALBARIE Sandra ADGIE Gillian THOMPSON Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Francis BIROU Marco TEIXEIRA

Secrétaire(s) de la séance : Stéphan PELLEFIGUE

Ordre du jour :

1/ APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 17 avril 2014 qui est adopté à l'unanimité.

2/ PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLES

ECOLE SYNDICAT MIXTE THEGRA - DE_2014_36

Mme le Maire fait part aux élus que le Syndicat Mixte de Thégra-Lavergne accueille des enfants domiciliés dans notre commune en classes maternelle et primaire, et nous demande de signer la liste des enfants scolarisés pour la répartition et l'engagement des frais de fonctionnement.

La participation appelée par enfant d'une commune hors RPI pour l'année scolaire 2013/2014 est fixée ainsi :

- ◆ 1 324.21 € pour 1 élève en maternelle,
- ◆ 867.46 € pour 1 élève en primaire

Huit enfants de Mayrinhac-Lentour sont scolarisés dans cette structure en classe maternelle et deux enfants en classe primaire soit une participation totale de 12 328.60euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de ces documents et après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Mme Michelle BARGUES, Maire pour signer la dite liste des enfants scolarisés au Syndicat Mixte de Thégra-Lavergne.

Le Conseil a, par contre, refusé de prendre à sa charge la moitié de participation d'un élève dont les parents sont séparés bien qu'il vive en garde alternée chez son père à Mayrinhac.

ECOLE AYNAC - DE_2014_37

Mme le Maire fait part aux élus que la commune d'Aynac accueille à son école primaire et maternelle des enfants de notre commune, et nous demande de signer une convention concernant la répartition des frais de fonctionnement.

La participation appelée par élève pour l'année scolaire 2013/2014 est fixée environ à 80% du coût réel d'un élève, soit :

- ◆ 1 169.90 € pour 1 élève en maternelle,
- ◆ 867.88 € pour 1 élève en primaire

Six enfants de Mayrinhac-Lentour sont scolarisés à Aynac dont deux en classe maternelle et les quatre autres en primaire soit une participation de 5 811.32 €uros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de cette convention et après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Mme Michelle BARGUES, Maire pour signer la dite convention avec la commune d'Aynac.

N'ayant pas la liste récente des enfants fréquentant les écoles privées, la décision pour la participation des frais sera prise lors du prochain conseil.

3/ BUDGET COMMUNE : Decision Modificative n° 2014-02 - DE_2014_38

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif, nous avons des modifications à apporter en sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget de la commune.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	<i>Intitulé article</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	BUDGET COMMUNE		
	Section de fonctionnement		
6288	Autres services extérieurs		- 2 005.00
023	Virement à la section d'invest.		+ 2 005.00
	Section d'investissement		
021	Virement de la section d'invest.	+ 2 005.00	
1328-000	Autres subventions d'équipement	+ 1 000.00	
20422-162	Privé : bâtiments. installations		725.00
2188-000	Autres immobilisations		2 280.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits ci-dessus.

4/ EGLISE ET SALLE DES FETES : devis sono

Mme le Maire fait part aux élus que la semaine dernière le Directeur de la Société LEVEQUE de LIMOGES est venu sur place, reçu par Stéphan PELLEFIGUE et Yves BERGOUGNOUX..

Cette société travaille avec du matériel spécifique pour les églises.

Il présente 1 devis de 3 738.30 € HT.

En ce qui concerne la pose, les trous existants de l'ancienne sono, seront utilisés.

Pour la salle des fêtes, un devis nous est proposé. Un système de 4 enceintes amplifiées, plus puissant est proposé. Un système très simple d'utilisation. Ce matériel complet comprend 1 console, 2 lecteurs CD, 1 table de mixage, 1 micro sans fil et 1 avec fil. En cas d'agrandissement de la salle, la puissance des amplis est suffisante et tout est démontable.

Ce professionnel fait remarquer que les 2 installations pourraient être installées dans la quinzaine qui suit. Les élus se demandent si, dans ce cas, les frais de déplacement pourraient être minorés. Mme le Maire se charge d'en faire la demande à Mr LEVEQUE.

Pour récapituler les 2 devis de sono, au total, s'élèvent à 8 440 euros TTC.

Yves Bergougnoux rappelle l'aide de 1 000 euros donnée à la commune par la Paroisse et l'Association Patrimoine et Culture pour la sono de l'église.

Mme le Maire rajoute qu'une société de sonorisation basée sur Figeac, spécialisée dans les sons de fêtes est plus chère.

Les élus optent pour l'achat et la pose des sonorisations de l'Eglise et la salle des fêtes.

Pour ce qui est de l'achat du projecteur et de l'écran, le devis s'élevant à 1 252.00 € HT, les élus diffèrent cet investissement.

4/ VOIRIE

- **programme des routes transférées**

Thierry CASSAN indique que la commission communale s'est réunie et que la route de Milhou en intégralité (environ 500 m) en partant de la patte d'oie sera rajoutée au programme goudronnage de la Communauté.

Déjà prévu : la côte de Vergnoulet à Pech Castan (du pont jusqu'en face de la maison de Th. Campcos soit environ 500m + environ 30 m au lac de Pech Castan.

Thierry Cassan fait part de la demande de Mr Selves des Carbonnières pour goudronner son entrée.

- **panneaux communaux**

La gérante de l'Auberge sollicite un panneau ainsi que F. Leplat de Lacoste pour annoncer sa brasserie.

Ok pour rajouter une barrette indicative et directionnelle "Auberge de l'Alzou" (et non publicitaire) et demander à l'EPCI de déplacer les panneaux actuels. Placer une barrette au support existant au coin de la maison d'André Birou.

En ce qui concerne la brasserie, son propriétaire doit se rapprocher de l'EPCI mais les panneaux restent à sa charge.

6/ ELECTIONS EUROPEENNES

Mme le Maire informe les élus que certaines listes n'ont pas déposées de bulletins mais qu'il y a moyen de les trouver et imprimer sur internet tout en respectant les dimensions autorisées.

Le bureau de vote est constitué ainsi que le tour de garde pour cette journée.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire présente aux élus le devis de Quercy Energies pour l'étude d'un chauffage dans le bâtiment de la mairie. S'élevant à 2 088 euros, les élus décident de ne pas donner suite.

Mr Lasserre du Boutel passera voir notre installation afin de nous donner son avis.

Demander par la suite au bureau d'Etudes GETUDE un bilan thermique et faire établir des devis à plusieurs chauffagistes, si nécessaire.

SMPVD

Compte-rendu de la récente réunion où Mme le Maire donne le résultat des élections. Mr Liébus (Président) et 5 Vices Présidents forment le bureau.

Fusion Grand Nord (CAUVALDOR)

Mme le Maire fait part aux élus d'une lettre écrite par Mr Terlizzy adressée à tous les élus du Pôle Gramat-Padirac de la future grande Interco "CAULVADOR".

Il y précise notamment ses souhaits comme le maintien technique et administratif sur chacun des Pôles, et le relais qui devra être mis en place entre les Pôles et la grande Interco. Il propose également à Rocamadour de les rejoindre sur ce pôle pour compléter le bassin de vie de Gramat. Des querelles semblent déjà avoir lieu au sein de ce futur pôle où chacun a une interprétation qui lui est propre.

Mayrinhac attend quant à elle, que se mette en place une réunion de préparation sur le Pôle de Saint-Céré pour pouvoir y participer.

Acquisition micro ondes et percolateur

Un micro ondes a été acheté pour la cuisine de la salle des fêtes,

Le percolateur étant irréparable, il a été remplacé.

Logement Mairie

Mme le Maire informe les élus que l'actuelle locataire libère ce logement au 31 juillet.

Repas élections

Offert à la population, il est prévu le samedi 26 avril.

Menu simple commandé à l'auberge de l'Alzou. Pizzas et quiches feront office d'apéritif et d'entrée suivi d'un plat chaud en l'occurrence poulet basquaise.

Les élus apporteront chacun 2 tartes pour le dessert.

Les élus discutent de l'organisation (chapiteau, tables, service, etc.).

Mme le Maire leur fait part que comme Lisa AGENJO a obtenu le 1er prix national de la poésie, elle a prévu de lui offrir un petit cadeau (stylo) lors de ce repas.

Fin de séance.